

CONCLUSION Le sujet des pesticides de synthèse n'est pas sans rappeler les dossiers de santé publique comme l'amiante et le tabac. Le « piège de la preuve » se répète, dans un contexte d'intérêts financiers colossaux et **de stratégies de production du doute : éviter des conclusions permet d'éviter des décisions**. Il n'est ainsi pas vraiment étonnant que les données pourtant de plus en plus préoccupantes venant de la toxicologie fondamentale diffèrent des conclusions retenues par la toxicologie réglementaire par « manque de preuve solide ».

Dernier exemple, en Suisse, daté du 18 août 2021 : à une interpellation d'une conseillère aux États, suite à l'étude romande ayant mis en évidence des néonicotinoïdes dans le LCR d'enfants, le Conseil fédéral répond que les programmes de surveillance sanitaires actuels sont suffisamment performants pour assurer la sécurité dans le domaine des produits phytosanitaires, ajoutant que « les néonicotinoïdes utilisés selon les bonnes pratiques agricoles et les procédures en vigueur n'ont pas, selon les connaissances scientifiques actuelles, d'effet délétère sur la santé humaine ». L'indication à une étude épidémiologique spécifique, sollicitée dans l'interpellation, n'a donc pas été retenue. Selon de nombreux experts, même des dizaines d'années de recherches acharnées ne suffiraient pas à connaître la réelle toxicité de chacune de ces substances, de ses métabolites et de ses adjuvants sur l'humain. De même, le coût indirect pour la population paraît largement sous-estimé : car c'est bien la société, et non les vendeurs de pesticides, qui financera ce type d'études, de même que les études indispensables de santé publique, les coûts des maladies chroniques en lien avec les pesticides, sans parler des coûts indirects liés à l'effondrement de la biodiversité. Faut-il attendre d'accumuler encore plus de preuves de l'impact des pesticides sur les écosystèmes et la santé, tout en continuant à utiliser ces substances, alors qu'il **existe des alternatives efficaces de production agricole** ? N'a-t-on donc rien appris ? Le principe de précaution peut-il rester si ostensiblement ignoré ? Notre médecine ultratechnologique ne pourra rien contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols, dont nous dépendons. Il nous paraît urgent d'associer principe d'humilité (dans nos connaissances) et principe de précaution, et de considérer l'utilisation des pesticides comme un vrai enjeu de santé publique, avant de devoir **constater trop tard des dégâts irréversibles** pour les écosystèmes et la santé humaine.

https://www.revmed.ch/view/842832/6739678/RMS_782_1017.pdf